

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur **Charles BRUN, Maire**.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, BOULLIER Magali, FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc.

Etaient absents : SEIGNERET Ludivine, RIVIERE Mickaël, GOUJON Mickaël, GASDON Maxime.

Etait absente ayant donné bon pour pouvoir : DENIS Sylvie (à Danielle LACOUR).

Secrétaire de séance : Danielle LACOUR.

Date d'envoi de la convocation : 10 avril 2025.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT « FINANCER DES SOLUTIONS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE FONDÉES SUR LA RENATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES »

Monsieur le Maire explique le projet : La place du Lavally, est située en cœur de bourg à proximité immédiate de l'école et de la salle des fêtes, et pourtant, ce secteur n'est pas aménagé et sous-utilisé. Afin de valoriser le cadre de vie des habitants, de favoriser les déplacements en mode actifs, et de limiter les îlots de chaleur dans le cadre du changement climatique, il est proposé d'aménager la place du Lavally et ses espaces connexes.

Le projet consiste à :

- Créer une voirie de desserte sécurisée avec des voies en enrobé dont les eaux pluviales sont rejetées dans les espaces verts ;
- Créer des espaces de vie en sablon pour l'organisation de manifestation, pour jouer à la pétanque et pouvant servir de stationnement occasionnel ;
- Insérer des placettes de détente aux abords en béton avec l'installation d'assises et de tables ;
- Créer un lien entre les différents espaces par l'intermédiaire de plantations ;

- Créer un véritable parvis de salle des fêtes avec une rue uniquement piétonne et une végétalisation en pied de façade ;
- Végétaliser et renaturer par la plantation de 16 arbres hautes tiges, d'une dizaine d'arbustes et de massifs de vivaces et graminées créant un îlot de fraîcheur en centre-bourg ;
- Végétaliser l'esplanade afin de favoriser la biodiversité, de limiter l'imperméabilisation et d'améliorer la qualité de l'air...

Pour rappel, le coût global du projet pour la commune est de 371 810€ HT.

Le bilan d'opération du présent projet est :

DEPENSES	MONTANT HT
ETUDES	
Etudes de diagnostic	5 000 €
TRAVAUX	
Travaux de remise en état du foncier	33 780 €
Travaux de renaturation	92 795 €
Honoraires sur travaux, Frais de maîtrise d'œuvre	26 400 €
AUTRES DEPENSES	
G2 - Frais de communication, de commercialisation, signalétique	3 540 €
TOTAL DEPENSES	161 515 €

RECETTES	MONTANT HT
Département	67 000 €
Région	18 340 €
TOTAL RECETTES	85 340€

DEFICIT DE L'OPERATION (DEPENSES – RECETTES) = 76 175 €
SUBVENTION DEMANDEE AU TITRE DU FONDS VERT (80% DU DEFICIT) = 60 940€
AUTOFINANCEMENT POUR LA COMMUNE = 15 235€

A noter : dans le cadre du fonds vert, le déficit d'opération est calculé sur la base de l'ensemble des dépenses éligibles et des recettes de la commune sur le projet. Le fonds vert prend en charge 80% maximum du déficit d'opération.

Une demande en DETR a été réalisée lors de la campagne 2025, mais le montant n'est pas indiqué, car ce n'est pas cumulable avec le Fonds vert.

L'objectif global est de renforcer l'image et l'attractivité du centre-bourg (créer des espaces plus attrayants, notamment par la végétalisation de ces espaces et la requalification des aménagements) et d'améliorer la fonctionnalité des espaces (sécuriser les déplacements notamment des piétons, rationaliser le stationnement). Le projet devra s'inscrire bien évidemment dans une démarche de développement durable et proposer des aménagements adaptés, à des coûts globaux maîtrisés.

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) adopté le 24 mars 2022 ;

Considérant le fonds vert au titre de « la renaturation des villes et des villages »,

Il est demandé au Conseil municipal de :

- **Valider** le projet d'aménagement la place du Lavalley,
- **Autoriser le Maire** ou son représentant à réaliser la demande de financement auprès du Fond vert,
- **Autoriser le Maire** ou son représentant à donner suite à la demande et à signer la convention pour l'obtention des financements,
- **Donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **10 voix « pour » et 1 voix « contre »** :

- **VALIDE** le projet d'aménagement de la place du Lavalley,
- **AUTORISE le Maire** ou son représentant à réaliser la demande de financement auprès du Fond vert,
- **AUTORISE le Maire** ou son représentant à donner suite à la demande et à signer la convention pour l'obtention des financements,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
Danielle LACOUR

Fait à Pradines, le 15 avril 2025.
Le Maire,
Charles BRUN.